

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 FEVRIER 2024**

Délibération n° 2024-01-12

Date de la convocation : 10 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de procurations : 2

Votes : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le quinze février deux-mil-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, CROZET Hélène, EBOLI Laure, RAYMOND Jonathan.

Procurations :

LESCANNE Etienne procuration à SANTIAGO François
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20240215-2024-01-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2024

Absents excusés :

MASSARDIER Alexandre

Secrétaire :

MERLE Evelyne

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : DELIBERATION PORTANT MISE A JOUR DU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année ou le recrutement d'agents suite à création de poste. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 7 octobre 2022 ;
Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 14 janvier 2024, sur la création d'un emploi d'agent d'accueil et d'entretien polyvalent au camping municipal ;

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'agent en charge du camping à temps non complet à raison de 17,5 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la création d'emploi ainsi proposée.
- Le tableau des emplois est modifié à compter du 16 février 2024

Filière : technique

Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux

Grade : Adjoint technique territorial

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LA SECRETAIRE DE
SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 15 février 2024.

Le Maire

Vincent DUCREUX

